

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Pas-de-Calais
Arrondissement d'Arras
Canton d'Arras Nord

n°2024/02/11

Date de convocation
20 février 2024

L'an deux mil vingt quatre
le **LUNDI 26 FEVRIER 2024** à 18 Heures 00
le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur Alain CAYET, Maire.

Date d'affichage
20 février 2024

Nombre de conseillers

Etaient présents :

Exercice : 26
Présents : 17
Votants : 20

Monsieur Alain CAYET – Monsieur Guy BRAS – Madame Marie-Antoinette DESHORTIES –
Monsieur Jean-Pierre CHARTREZ – Madame Anne-Caroline RATAJCZAK –
Monsieur Stéphane FOURNIER – Madame Ghislaine VALENTE – Monsieur Marc SERRA –
Madame Sophie LOPEZ – Monsieur Fouad AJARRAY – Madame Yveline LOURDEL –
Monsieur Yves RAOULT – Madame Micheline LAURENT – Madame Martine DUQUESNOY –
Monsieur Patrick BRUGUET – Madame Corinne DOLLE – Monsieur Olivier QUIGNON

Excusés :

Madame Christelle LEBAS qui donne procuration à Monsieur Guy BRAS
Madame Astrid SAVARY qui donne procuration à Monsieur Alain CAYET
Monsieur Thierry IMBERT qui donne procuration à Stéphane FOURNIER

Madame Chantal DECOCQ
Monsieur Philippe LEFEBVRE
Madame Audrey TISON
Monsieur Jean-Claude NOEL
Monsieur Hubert CHIVET
Madame Sandrine SERGEANT

JL

Secrétaire de séance :

Monsieur Patrick BRUGUET

Objet : Renouvellement Opération Pass'Jeune 2024

Depuis 2015, la ville d'Arras, rejointe par les villes d'Agny, Beaurains, Achicourt, Saint-Laurent-Blangy, Tilloy-les-Mofflaines, Anzin Saint Aubin, Athies, Beaumetz les Loges, Boisieux au Mont, Boisieux st Marc, Boyelles, Ecurie, Fampoux, Farbus, Feuchy, Henin sur Cojeul, Heninel, Mercatel, Monchy le Preux, Mont Saint Eloi, Neuville Vitasse, Neuville St Vaast, Rivière, Roclinourt, Roeux, Saint Martin sur Cojeul, Thélus, Tilloy les Mofflaines, Maroeuil, Wailly, Wancourt et Sainte-Catherine a mis en place un dispositif PASS' JEUNE. Soit 32 communes voisines

Celui-ci permet aux jeunes âgés de 11 à 17 ans de bénéficier de tout un ensemble de services et de pouvoir pratiquer de nombreuses activités tout au long de l'année pour une somme de 10€.

Avec ARTIS, une carte de transport en commun annuelle est également proposée au tarif très avantageux de 15€ en complément du Pass Jeune.

Les activités disponibles avec le «Pass Jeune»: sports, loisirs, culture et diverses animations. Le coût pour la commune est de 45 € par pass seul et 75 € par pass avec carte de transport.

Il vous est proposé de :

- Renouveler la convention avec la ville d'Arras pour adhérer au dispositif «Pass Jeune»
- Fixer les tarifs de vente du Pass Jeune à 10 € et à 25 € avec la carte transport pour les Médiolansais
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de cette opération
- Imputer la dépense au Budget Communal

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

Certifié exécutoire
Transmis en préfecture
Saint Nicolas Lez Arras,
Le 27 février 2024
Le Maire,
Alain CAYET.



[Handwritten signature of Alain Cayet]